



SYNDICAT DE L'ORGE



Note d'information auprès des riverains des cours d'eau

Objet : Diagnostic des berges privées – Passage d'un technicien du Syndicat de l'Orge

Madame, Monsieur,

Le Syndicat de l'Orge a notamment pour mission d'améliorer la qualité des rivières présentes sur son territoire. Cette qualité repose sur la qualité de l'eau qui ne doit pas être polluée par des rejets et sur la continuité écologique de la rivière. La Directive Cadre Européenne sur l'Eau définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux. Dans ce contexte, l'Orge et ses affluents doivent atteindre le bon état global d'ici 2027.

En tant que riverain d'un cours d'eau, vous êtes acteur de ce processus. En effet, vous êtes propriétaire et, à ce titre, avez entre autres juridiquement en charge l'entretien des berges et du cours d'eau jusqu'au milieu du lit de la rivière (article L215-14 du code de l'Environnement). Les berges jouent un rôle essentiel dans la qualité de l'eau, dans l'écoulement des cours d'eau et pour les équilibres écologiques. Leur végétation épure l'eau et ces berges hébergent une grande diversité faunistique et floristique par les niches et abris qu'elles présentent comme par le corridor biologique qu'elles créent entre l'amont et l'aval. Leur entretien est parfois négligé ou inapproprié, ce qui peut être néfaste au bon fonctionnement des cours d'eau et de surcroît accentuer le risque d'inondation.

C'est pourquoi le Syndicat engage une étude sur les parcelles privées attenantes à l'Orge et à ses affluents. L'objectif sera de caractériser l'état des berges et du lit afin d'élaborer un plan pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau si nécessaire. Il est important de noter que les interventions du Syndicat en termes d'entretien en domaine privé ne sont autorisées que dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général dite DIG, excluant de fait toutes demandes particulières ne relevant pas de l'intérêt général (fauchage de berge, taille, tonte...) formulées par les riverains.

La phase de diagnostic de terrain se déroulera de mai à octobre 2020, et vous serez donc susceptibles de rencontrer le technicien chargé de l'étude qui prospectera l'intégralité des cours d'eau du territoire et vous sollicitera pour l'accès à votre parcelle.

N'hésitez pas à contacter M. LEHMANN, chargé d'étude sur les berges privées au Syndicat de l'Orge, par téléphone au 01.69.12.15.70 pour toute information complémentaire.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président